



Fédération
Entraide Protestante

« *Entraides et Diaconats* »

Bulletin Spécial
février 2010 - N°2

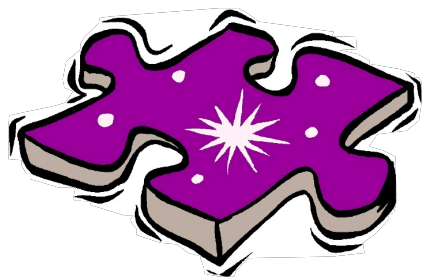
Questionnaire

Vous le savez, nous souhaitons aller plus loin dans l'accompagnement des entraides et diaconats d'église. Un certain nombre d'initiatives ont déjà été réalisées :

- Groupes de travail entre associations dans chacune des régions de la FEP.
- Un premier bulletin spécial a été publié
- Il contenait une réflexion de synthèse avec des priorités de travail.
- Une boîte à outils a été mise en ligne
- Une première « veille » sur les questions associatives a été diffusée.

A l'occasion de nos prochaines journées nationales, nous souhaitons réunir un groupe de travail pour poursuivre la réflexion. Nous vous demandons de nous aider en répondant au **questionnaire ci-joint**.

Naturellement, les réponses à ces questions peuvent être différentes au sein même de votre association. Il serait donc enrichissant si plusieurs personnes pouvaient nous retourner leurs réactions.



Encore une remarque :

Favorisez les premières réflexions qui vous viennent à l'esprit. Nous ne souhaitons pas vous infliger un casse tête.



Journées Nationales

Du **19 au 21 mars** prochain, notre fédération organise ses Journées Annuelles à Artigues, près de Bordeaux.

Le thème :

« le défi des inégalités ».

La réflexion portera sur l'état des inégalités en France, du point de vue des ressources mais aussi de l'accès des personnes démunies à la scolarité, aux soins de santé, à un accompagnement social, au travail, etc.

De nombreux intervenants seront présents !

Face à un discours dominant qui justifie les inégalités comme nécessaires à la mobilisation des individus pour la production de richesses, comment renouveler la solidarité dans la société française ?

Comment dans nos associations, dans nos établissements, pouvons-nous opposer l'universalité de l'aide à la fragmentation des publics, à la séparation croissante entre groupes sociaux qu'annoncent les réformes de la protection sociale ?

Comment la référence protestante peut-elle être une ressource pour la réflexion et l'action ?

On peut encore s'inscrire !

Mais vite, s'il vous plaît pour faciliter l'organisation.

Pour plus d'infos : www.fep.asso.fr



Veille 1901

100 millions de bénévoles européens

L'année 2011 sera l'occasion de fêter à travers le monde entier les bénévoles et leur investissement désintéressé dans la vie de la cité. Elle permettra de mettre en lumière les efforts de plus de 100 millions de bénévoles européens.

En effet, selon un sondage récent trois européens sur dix exercent une activité bénévole et 80% d'entre eux pensent que la participation active des bénévoles à la vie sociale est un élément important de leur propre vie. Le bénévolat associatif concerne 14 millions de français ; 5 millions d'entre eux sont même des bénévoles réguliers. Ils sont la ressource essentielle d'un tissu associatif composé de plus d'un million d'associations, dont 80% n'ont pas de salarié et ne fonctionnent qu'avec des bénévoles.

En France, le réseau France Bénévolat organisera la participation de 10 représentants du secteur associatif français aux réunions préparatoires de l'année 2011, qui se dérouleront les 16 et 17 décembre prochains à Bruxelles. France Bénévolat, dans le cadre de ses activités avec le CEV (Centre Européen du Volontariat), membre de l'Alliance, pilote la contribution d'associations françaises à la préparation concrète d'actions qui seront organisées pour célébrer l'année 2011 en France.

Source : www.loi1901.com

Fédération de l'Entraide Protestante

47 rue de Clichy—75311 Paris Cedex 09—☎ 01 48 74 50 11

contact@fep.asso.fr - www.fep.asso.fr

Voici quelques suggestions pour faire de l'animation financière une activité qui participe pleinement à dynamiser votre association :

Donateurs

Vous le savez, les donateurs ont droit à leur reçu fiscal (un exemplaire simplifié est joint à ce bulletin). Accompagnez ce reçu d'une lettre de remerciement avec :

- En-tête précis : qui parle
 - Une accroche
 - Un corps de lettre pour convaincre
 - Signatures lisibles
 - Un PS qui peut-être la partie la plus lue
- Si possible, apporter ces documents personnellement à chaque donateur. Cela re-crée du lien, permet de valoriser les activités de l'association et de parler des projets à venir.

Important : Nul besoin d'attendre la fin de l'année pour établir un reçu fiscal. Vous pouvez donc saisir l'occasion en cours d'année pour rencontrer un donateur et lui remettre un reçu fiscal pour les dons déjà effectués. Vous multipliez ainsi les possibilités de parler de votre association.



Rapport d'activités

Naturellement, il permet de rendre compte de ce que l'association a fait dans l'année écoulée. Il est aussi un moyen de communication. Il vous permettra, le cas échéant, de parler de ce que vous faites et surtout de ce que vous voulez faire dans l'année en cours. Une version simplifiée du rapport d'activités, synthétique et attrayant peut vous aider pour vous faire connaître.



Rapport financier

N'ayez pas peur de parler de l'argent. L'argent n'est pas là pour boucher un trou. Il nous permet de mettre en œuvre nos actions. Nous en avons besoin, comme nous avons besoin de bénévoles, de locaux etc. Il est pour nous un moyen pour « faire tourner la boutique ». Nous faisons en sorte qu'il soit utile à la réalisation de nos projets. Au pire, le rapport financier est un exercice de chiffres qui fait s'endormir l'assemblée. Au mieux, il est le reflet de la vie, de la dynamique de l'association.



Formation des bénévoles : subventions CDVA 2010

Le Conseil du développement de la vie associative (CDVA) et ses services déconcentrés rappellent les conditions d'obtention de subventions pour l'année 2010. **Le processus de financement du CDVA est désormais totalement déconcentré** ; les financements nationaux sont réservés aux actions de **formation destinées aux bénévoles** et les expérimentations relèvent du seul niveau déconcentré. Les associations sollicitant une subvention au titre de la formation des bénévoles et/ou au titre d'actions expérimentales doivent avoir un fonctionnement démocratique, réunir de façon régulière leurs instances statutaires, veiller au renouvellement de celles-ci, avoir une gestion transparente, respecter la liberté de conscience et ne pas proposer d'actions à visée communautariste ou sectaire.

Pour plus de détails sur les actions de formation, le public visé, les formations éligibles et celles qui ne le sont pas ainsi que sur la procédure :

www.associations.gouv.fr

Source : www.associathèque.fr

Barème des frais kilométriques des bénévoles pour la réduction d'impôts

Les bénévoles qui engagent des frais dans le cadre de leur activité au sein d'une association, peuvent soit **se faire rembourser**, soit **les abandonner** (sur décision expresse donc par courrier). L'abandon de ces frais constitue **un don à l'association**. Ils peuvent donc faire l'objet d'un **reçu fiscal** permettant la déduction fiscale au titre des dons, si l'association est d'intérêt général. Ces frais sont valorisés à partir des dépenses réelles sur justificatifs.

En ce qui concerne les frais inhérents aux trajets, ils sont valorisés sur la base d'un barème spécifique de frais kilométriques. Ce barème est révisé chaque année. Il vient d'être revalorisé pour l'année 2009.

Montant autorisé par kilomètre pour les véhicules automobiles en 2009 : 0,299€

Source : www.associathèque.fr

Définir la lucrativité des associations

M. Claude Bodin (UMP - Val-d'Oise) attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur l'insécurité juridique régissant le fonctionnement des associations et notamment sur la définition de la notion de lucrativité.

Réponse de la Ministre

L'ensemble des instructions, publiées depuis 1998 concernant cette problématique, ont été compilées dans une nouvelle instruction 4H-5-06 du 18 décembre 2006.

Une démarche en trois étapes permet de déterminer le caractère lucratif d'une association :

1. examen du caractère désintéressé ou non de la gestion de l'organisme
2. de sa situation au regard de la concurrence par rapport aux entreprises du secteur lucratif et, si elle est concurrentielle
3. analyse des conditions d'exercice de l'activité au regard de la méthode dite des « 4 P ». Cette dernière consiste en une analyse de 4 critères classés par ordre d'importance décroissante : le « produit » proposé par l'organisme, le « public » visé, les « prix » pratiqués et les opérations de communication réalisées « publicité ».

En outre, l'administration fiscale a développé la procédure de rescrit, qui permet à toute association de demander à la direction des services fiscaux, dont elle relève, une analyse complète sur le caractère lucratif ou non de son activité et d'obtenir ainsi une réponse précise et adaptée sur sa situation fiscale dans un délai raisonnable.

Ces principes permettent, le plus souvent, de confirmer que les associations exercent des activités non lucratives et sont de ce fait non soumises à la taxe professionnelle à l'impôt sur les sociétés et exonérées de TVA sauf lorsqu'elles exercent une activité en concurrence avec des entreprises et dans des conditions similaires.

Source : www.loi1901.com